

Procès-verbal de la séance du 15 septembre 2025

Présidence : Corinne Baltar, Présidente.

ORDRE DU JOUR

1. Appel.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 23 juin 2025.
3. Communications de la Présidente.
4. Communications de la Municipalité.

Rapport des commissions sur :

5. Préavis municipal N° 30/25 – Révision du Plan d'affectation communal (PACOM) et de son Règlement (*Mme Sandra Van Olmen Ray, 1^{ère} membre*).
 6. Préavis N° 31/25 – Arrêté d'imposition pour l'année 2026 (*Mme Dominga Leuenberger, 1^{ère} membre*).
 7. Autres informations de la Municipalité.
 8. Interventions individuelles et divers.
- *****

1. Appel

A l'appel, 19 membres sur 24 sont présents. Mme Orlita Lefebvre ainsi que MM. Dominique Canna, Olivier Perret, Frédéric Stoll et Michel Wanner sont excusés.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2025

M. Jean-Claude Deriaz remarque à la page 83 du PV dans les commentaires du chapitre 81, que le Municipal M. Pierre-Alain Lunardi informait qu'un document sur les placements du patrimoine financier était en cours de préparation et qu'il serait transmis avec l'arrêté d'imposition lors du prochain conseil d'octobre ; hors, l'arrêté d'imposition est traité ce soir, 15 septembre, et nous n'avons pas reçu ce document. La Municipalité en prend bonne note et fera le nécessaire pour le faire suivre.

Mis au vote, le procès-verbal de la séance du 23 juin 2025 est **adopté à l'unanimité des membres présents, moins 3 abstentions**.

3. Communications de la Présidente

La Présidente Mme Corinne Baltar encourage chacune et chacun à parler autour de nous, en vue de trouver des futurs(es) candidats(tes) pour les prochaines élections communales. Le dépôt des dossiers de candidature est fixé du 5 au 12 janvier 2026 au plus tard, pour l'élection du 1^{er} tour du 8 mars 2026. Le temps va donc passer très vite.

4. Communications de la Municipalité

Le Syndic M. Frédéric Rohner excuse l'absence du Municipal M. Pierre-Alain Lunardi, ainsi que celle de la Secrétaire municipale qui est en arrêt maladie. Il nous informe que la campagne de prospection géophysique 3D, a pris quelque retard, mais va débuter en octobre.

- *Le Municipal M. Jean-François Ballif* nous donne des informations sur l'éclairage public : - une bonne nouvelle, car suite à la faillite de la société Novaccess avec laquelle nous avions choisi de travailler, une autre société du

groupe Zumtobel a repris ce même type de solution. Le projet pourra donc continuer de la même manière que nous l'avions prévu.

- *Le Municipal M. Eric Stoll* nous informe que les travaux prévus en Chamard vers le bancomat qui avait explosé, ainsi que vers le bâtiment de la «Vaudoise», devraient avoir lieu ce soir même, en fonction de la météo.

5. Préavis 30/25 – Révision du Plan d'affectation communal (PACoM) et de son règlement

Mme Sandra Van Olmen Ray lit le rapport de la commission composée de MM. Philippe Meylan, Michel Wanner et d'elle-même.

Sur la base de tous les documents reçus et des diverses rencontres, la commission relève une cohérence dans l'ensemble des documents et une adéquation avec les exigences légales. La commission met en évidence la plus grande modification du PACoM, à savoir la parcelle sur laquelle se situe le collège, qui était en zone d'utilité publique, et qui est réaffectée en zone centrale (anciennement zone du village). Une fois un nouveau collège construit à proximité de la salle de gym, cette parcelle deviendra donc constructible.

Dans ses conclusions, la commission recommande d'adopter ce préavis tel que présenté.

L'urbaniste M. Cyril Mummenthaler est présent ce soir, et pourra répondre aux questions qui pourraient être posées.

La discussion étant ouverte, *M. Marcel Halter* a plusieurs questions :

- la première, concerne la remarque dans le rapport de la commission sur la disparition du chemin stabilisé qui longeait la Brinaz avant sa renaturation, alors que celui-ci semble apparaître sur le plan ! *M. Mummenthaler* lui répond que dans le PACoM, à part de l'affecter en zone agricole, il n'est pas possible de le mettre en zone de desserte, car il faudrait que ce soit dans le domaine public. Si la volonté est de réaliser ce chemin, il faudrait faire les démarches nécessaires hors PACoM. Quelques explications sont données par le Syndic *M. Frédéric Rohner* sur l'historique de cet état de fait ; il espère qu'une solution sera trouvée pour un chemin, afin que les parcelles affectées à l'agriculture soient atteignables !

- *M. Halter* souhaiterait également connaître les incidences OPAM (Ordonnance sur la Protection contre les Accidents Majeurs), sur les constructions nouvelles et sur les constructions déjà existantes : *M. Mummenthaler* lui répond qu'il n'y a pas d'impact sur l'existant, qui peut être rénové, pour autant que cela ne concerne pas un domaine sensible comme une crèche, un EMS, etc... Quelques exemples de distances de sécurité pour divers types de constructions sont ensuite donnés.

- *M. Pascal Iuliano* souhaiterait des précisions sur la manière de calculer l'indice d'utilisation au sol : *M. Mummenthaler* donne l'exemple d'un terrain de 1000 m² à l'indice 07 en zone centrale, cela signifie qu'il est possible de construire 700 m² de surface brute de plancher ; ce qui correspond à toutes les surfaces habitables de tous les étages. Afin de mieux comprendre, quelques exemples de possibilités de constructions sur une parcelle déjà occupée, sont donnés.

La discussion n'étant plus utilisée, ce préavis mis au vote avec

Article 1 d'adopter le plan d'affectation communal (PACoM) tels que soumis à l'enquête publique

- Article 2** d'adopter les plans de constatation de nature forestière en limite de la zone à bâtir, tel que soumis à l'enquête publique
- Article 3** d'adopter la désaffectation partielle du domaine public communal N°38 et le transfert à la parcelle N° 508
- Article 4** d'adopter la décadastre partielle des parcelles N° 130, 141, 397 et 398
- Article 5** d'autoriser la Municipalité à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'avancement de ce dossier

est adopté à l'unanimité des membres présents.

6. Préavis 31/25 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2026

Mme Dominga Leuenberger lit le rapport de la commission composée de Mme Fabienne Steiner, MM. Pascal Iuliano, Marcel Halter, Christophe Martin et d'elle-même.

La commission relève qu'en raison de l'introduction de MCH2 (Modèle Comptable Harmonisé 2ème génération), un pré-budget pour 2026 aussi détaillé que l'année dernière n'a pas pu être établi à ce jour.

Toutefois, certaines tendances peuvent d'ores et déjà être esquissées : la péréquation intercommunale entrée en vigueur en janvier 2025 semble favorable à notre commune, et que les comptes 2025, après attribution aux fonds de réserve, seront bénéficiaires à l'instar de 2024.

Dans ses conclusions, la commission propose de maintenir le taux du coefficient de l'impôt communal à **64,5 %**.

La discussion n'étant pas utilisée, ce préavis mis au vote avec

- Article 1** Les points de l'arrêté d'imposition 2025 sont reconduits pour l'année 2026

est adopté à l'unanimité des membres présents.

7. Autres informations de la Municipalité

8. Interventions individuelles et divers

- *La Présidente Mme Corinne Baltar* nous lit un courrier reçu de la part du conseiller M. John Cochet :

*« Mme la Présidente, Mmes et MM. Les Conseillers,
A la suite d'échanges avec les collègues du Conseil, je souhaiterais vous soumettre une idée dans le but de motiver les membres à découvrir les diverses activités qui gravitent autour de la vie communale.*

L'idée est d'organiser une sortie annuelle du Conseil dédiée à la découverte d'entreprises, d'institutions ou de services de notre région (par exemple, transports publics, fournisseurs d'énergie, gestion des déchets, etc.) qui contribuent au bon fonctionnement de la commune.

Le but étant d'une part de motiver et renforcer la convivialité entre les membres du Conseil en dehors des séances habituelles, et d'autre part, de découvrir les coulisses d'acteurs économiques et institutionnels de notre région, qui pourront enrichir nos réflexions et décisions futures.

Je vous soumets cette idée, convaincu qu'elle apporterait une valeur ajoutée à notre engagement communal et le rendrait plus dynamique et attrayant.

Au plaisir d'en discuter avec l'assemblée.

Meilleures salutations.»

Suite à cette proposition, M. John Cochet est d'accord d'organiser la première visite.

- *Mme Sandra Van Olmen Ray* a plusieurs questions et remarques :
 - Concernant le tri du plastique, qu'elle est la quantité récupérée dans les sacs «Léo», et serait-il possible d'organiser un ramassage mensuel au sein de la commune, comme nous le faisons pour le papier ? - *Le Municipal M. Eric Stoll* lui répond qu'il n'a pas eu de retour sur la quantité de plastique avec les sacs «Léo». Il va se renseigner à ce sujet auprès de la société Cand-Landi. Quant à un ramassage au sein de la commune, il se montre sceptique par rapport à son organisation.
 - Suite à plusieurs déprédatations au collège de Montagny durant les vacances d'été, ce phénomène se répétant régulièrement, elle se demande s'il serait envisageable d'installer un système de vidéo surveillance dans l'enceinte du collège. *Le Municipal M. Pascal Tétaz* nous donne l'historique des réflexions au sein de la Municipalité sur ces problématiques de déprédatations, d'où il ressort que la vidéo surveillance n'est pas forcément la panacée. La discussion se poursuit encore longuement sur l'état de propreté régnant dans la cour de l'école, les incivilités et le littering dans la commune. De nombreuses propositions et idées pour essayer d'améliorer cette situation sont partagées :
 - comme d'augmenter le passage de la gendarmerie, de téléphoner au 117 lorsque des nuisances sont constatées, d'enlever les bancs situés sous le collège, etc...
 - Par rapport au travail des commissions, *Mme Sandra Van Olmen Ray* a trouvé le délai particulièrement court entre la convocation et la date de remise du rapport, surtout pour le gros dossier du PACOM. *Le Syndic M. Frédéric Rohner* lui répond que ceci est en partie dû à la grosseur du dossier, et qu'après toutes les étapes passées, la Municipalité souhaitait boucler ce dossier le plus rapidement possible. Ceci explique le changement de la date du Conseil, avec son avancement au 15.09. au lieu du 27.10. De ce fait, le temps à disposition pour la commission était effectivement réduit.
 - *M. Jean-Marc Cochet* a remarqué la présence d'un parking sauvage à la hauteur du bâtiment «Caméléon» à la Brinaz, le long des voies de chemin de fer ; qu'en est-il ? *Le Municipal M. Eric Stoll* informe que c'est suite à des travaux de canalisation, que les blocs de pierre et les troncs empêchant le parage avaient été enlevés ; maintenant que les travaux ont été effectués, ils pourront être remis en place.
 - *Mme Dominga Leuenberger* souhaiterait savoir où en sont les réflexions par rapport à une zone 30 km/h dans le village. *Le Syndic M. Frédéric Rohner* nous donne quelques informations sur le sujet : - En réutilisant le travail et les plans qui avaient été réalisés il y a un certain nombre d'années, nous avons demandé une offre qui s'est révélée extrêmement coûteuse. Après réflexion, la Municipalité pense que le plus simple serait de reprendre ces plans et d'y apporter les corrections nous-mêmes, ce qui réduirait les coûts. Il y a actuellement moins de contraintes pour réaliser ces zones 30 km/h qu'à l'époque. Nous espérons ressortir ce dossier en 2026.
 - *M. Philippe Meylan* demande ce que l'on paie pour la sécurité à Montagny, en déplorant une fois de plus toutes les déprédatations, les vols, le littering et que l'on ne voit pas souvent agir la police : - *M. Frédéric Rohner* indique

qu'il y a des passages de la police cantonale, des agents de la sécurité publique (ASP), ainsi que des agents privés : ceci nous a coûté plus de Fr. 120'000.- en 2024, entre la police coordonnée et la sécurité municipale. Une discussion nourrie se poursuit encore sur le raz-le-bol de toutes les incivilités que nous subissons.

Pour aller de l'avant, l'idée serait de déposer une motion, afin de demander une étude sur la possibilité de poser des caméras.

Le Municipal M. Pascal Tétaz a bien entendu les plaintes et ce souhait, et va nous informer prochainement sur la procédure à suivre, pour la mise en place de la vidéo surveillance au sein d'une commune.

- *M. Jean-Marc Cochet* aimerait savoir en quoi consistent les travaux ayant lieu actuellement à la route de la Perrausaz près de l'arrêt du bus de la Brinaz : - *M. Municipal M. Eric Stoll* informe qu'il s'agit d'une modification de la conduite de gaz haute pression avec un raccord pour la basse pression.
- *M. John Cochet* demande si le problème de la température du bâtiment communal a trouvé une solution : - *M. Pascal Tétaz* informe qu'une des solutions envisagées serait d'installer un système intelligent pour la gestion du chauffage. Nous allons en discuter prochainement en Municipalité.

La parole n'étant plus utilisée, la séance est levée à 21h40 en invitant l'Assemblée à partager un apéritif .

La Présidente

La Secrétaire

Corinne Baltar

Anne-Marie Forchelet